

Académie Européenne des Médecines Naturelles A. E. M. N.



Cours de naturopathie Alain Tardif



Programme en visioconférence

Ecole reconnue par l'OMNES
Organisme de formation certifié par AFNOR, certificat N°2017/75637.1



Dossier d'inscription en visioconférence

Démarrage des cours : aux mêmes dates que les cours en présentiel

La formation comprend trois cycles sur trois ans en week-ends
et en stages intensifs, les cycles 1 et 2 pouvant être en visioconférence

cycle 1 : conseiller en nutrition bien être en magasin
cycle 2 : naturopathe conseiller

Sous la direction d'Alain Tardif
et de son équipe d'intervenants qualifiés

AEMN, 4 rue du Grand Gonnet, 42000 Saint Etienne

Tél. : 06 83 34 84 76 ; email : aemn.altardif@orange.fr

consultez aussi notre programme sur www.aemn.org

Comment suivre nos formations en fonction de votre emploi du temps

Nous proposons désormais une seule formule, qui peut être suivie en une année ou être étalée sur deux ans ou sur trois ans. Cette formule comprend 1200 heures de cours et de stage en entreprise. Les cours théoriques peuvent aussi être suivis en visioconférence aux mêmes dates que les cours présentiels.

Si vous êtes en disponibilité ou demandeur d'emploi :

Vous pouvez suivre nos cours en une seule année.

pour le cycle 1 (possible aussi en visioconférence)

- 11 weekends de deux jours et un stage de regroupement de cinq jours début juillet

pour le cycle 2 (possible aussi en visioconférence)

- 11 weekends de deux jours et un stage de regroupement de cinq jours en juillet

pour le cycle 3

- 15 week ends deux jours entre octobre et juin
- un stage de 15 jours du 30 juillet au 14 aout
- un stage botanique d'une semaine (dates au choix selon la destination choisie)

pour les stages en entreprise

vous pouvez choisir les dates comme vous souhaitez, dates qui seront à chaque fois fixées dans une convention de stage avec le lieu de stage et avec l'école. Une fois fixées, ces dates ne pourront plus être changées.

Pour les personnes qui travaillent :

Vous pouvez faire l'ensemble sur deux ans ou trois ans, selon vos possibilités de prendre des RTT

Si vous suivez le cycle 1 par correspondance, vous pouvez suivre le cycle 2 et 3 sur deux ans, et faire le cycle 1 en parallèle par correspondance, ce qui vous permet de suivre l'ensemble du cursus sur deux ans

Vous pouvez aussi étaler votre formation sur trois ans, en suivant un cycle par année, pour un étalement des paiements sur trois ans et un apprentissage plus progressif des connaissances.

Si notre modularité a ses limites, elle permet cependant de trouver des solutions à la plupart d'entre vous pour suivre nos formations en fonction de vos contraintes d'emploi du temps.

Cours de naturopathie Selon l'approche holistique d'Alain Tardif

1200 heures de formation sur un à trois ans en 4 stages intensifs et 37 week-ends

Les cours de naturopathie sont supervisés par **Alain Tardif**, directeur de l'Académie Européenne des Médecines Naturelles (AEMN). L'AEMN est une école de formation en naturopathie reconnue par l'OMNES, qui œuvre en France pour la reconnaissance de la naturopathie avec les Mutuelles de santé et définit des critères de qualité des praticiens.

Vous pouvez choisir de suivre nos cours sur un an si vous êtes en disponibilité ou demandeur d'emploi, et sur deux ou trois ans si votre emploi du temps vous oblige à étaler la formation.

Notre organisme de formation étant certifié AFNOR, de ce fait vous pouvez adresser vos remarques sur la qualité de l'école et des cours directement à l'AFNOR.

Nos moyens pédagogiques, actions et objectifs proposés dans le cadre de la formation continue

Nos cours se font en présentiel (936 heures) avec des intervenants qualifiés, et en stage en entreprise (264 heures). Chaque discipline est étudiée en module de cours. Pour chaque module, un support de cours est distribué, avec une bibliographie conseillée (voir liste des livres conseillés sur le site www.aemn.org). Dans le cadre des cours, de nombreux supports vidéos sont projetés, assurant un caractère vivant et pratique aux cours théoriques.

Les actions et objectifs varient selon le cycle que vous voulez atteindre. Ils peuvent s'inscrire dans le cadre d'une conversion professionnelle, d'une acquisition ou d'un perfectionnement de connaissances, d'une promotion professionnelle, ou d'une préparation à la vie professionnelle.

Nous proposons trois cycles de formation :

Conseiller en nutrition bien être en magasin (cycle 1) : acquérir les connaissances nécessaires pour conseiller des compléments alimentaires et des cosmétiques bio en magasin bio, parapharmacie, pharmacie, ou pour être technico-commercial pour un laboratoire de compléments alimentaires.

Naturopathie conseiller (cycle 2) : acquérir les connaissances nécessaires pour pratiquer la consultation en naturopathie dans un cabinet de bien être.

Naturopathe praticien (cycle 3) : acquérir des spécialités complémentaires, telles que la réflexologie plantaire, afin d'offrir une palette de techniques bien être diversifiées en cabinet de naturopathie, ou de travailler dans un centre de bien être pluridisciplinaires.

Des examens sont organisés durant l'année, pour évaluer les compétences acquises. Un certificat de réussite (**certificats* en cours de reconnaissance**) est délivré lorsque l'élève a atteint le niveau minimum requis (voir plus loin : déroulement des examens cycle 1, 2 et 3).

Tous nos cours théoriques peuvent être suivis en visioconférence

***certificats non reconnus par l'Etat, par l'éducation nationale, ni par le ministère du Travail**

Programme en visioconférence à partir de paris ou de saint etienne

Total sur les trois cycles : 1200 heures de cours et stages

Les horaires des cours sont de 9h à 13h et de 14h à 19h, soit 9 h par jour. Durant le stage botanique et les stages de regroupement de juillet, les élèves sont hébergés en gîte tout confort. Les programmes du cycle 1 et 2 sont communs à toutes nos antennes. Le cycle 3 est une spécialisation dont le programme peut varier d'une antenne à l'autre.

1^{er} cycle : Naturopathie cycle 1, cycle conseiller nutrition bien être en magasin (certificat délivré* : conseiller en nutrition bien être) 315 heures : tarif 2600 €.

Cours théoriques en présentiel ou en visioconférence

Module de Mycothérapie : 18 h : le 3 et 4 octobre 2020

La biologie des champignons, toxicologie, propriétés nutritionnelles et mycothérapiques.

Module approche globale du bien être : 9 h : le 24 octobre 2020

Module Nutrition tome 1 : 45 h le 25 octobre 2020, le 14 et 15 novembre 2020, le 28 et 29 novembre 2020

Les grandes familles d'aliments et de nutriments, l'individualisation alimentaire, préparation et cuisson des aliments, les compléments alimentaires (au sens strict), introduction à l'oligothérapie. La qualité alimentaire (labels de qualité, polluants, additifs). La bio agro alimentaire.

Module de Phytothérapie : 72 h le 23 et 24 janvier 2021, le 20 et 21 février 2021, le 3 et 4 avril 2021, le 24 et 25 avril 2021

Les formes galéniques des plantes, l'aromathérapie, la gemmothérapie, la matière phytothérapique, les traitements par type de terrain organique. Aromathérapie le 20 et 21 février

Module relaxation/revitalisation (partie théorique) : 9 h le 22 mai 2021

Les jeûnes, les diètes, les cures hydriques, autres types de cures, les techniques de respiration, les exercices de polarité, autres techniques de relaxation et de réharmonisation, travaux pratiques.

Module nutrition tome 2 : 9 h le 23 mai 2021

Module sur les Élixirs : 18 h WE du 5 et 6 juin 2021

Principe des élixirs, les fleurs de Bach, les autres élixirs, mode de prescription des élixirs.

Module Santé de l'habitat/ géobiologie : 18 h le 26 et 27 juin 2021

Les champs telluriques, les perturbations naturelles des champs telluriques, les pollutions de l'habitat, comment limiter les pollutions de l'habitat, travaux pratiques.

Stage de regroupement juillet de 5 jours du 5 juillet au 9 juillet (en présentiel) :

Module relaxation/revitalisation : 18 h du 5 au 6 juillet 2021

Les jeûnes, les diètes, les cures hydriques, autres types de cures, les techniques de respiration, les exercices de polarité, autres techniques de relaxation et de réharmonisation, travaux pratiques.

Module naturocosmétique argilothérapie : 27 h du 7 au 9 juillet 2021

Huiles de beauté, huiles essentielles en cosmétique, soins du cheveu et de la peau, additifs nocifs en cosmétologie classique, la charte cosmébio et autres certifications. Types d'argiles, composition des argiles, usage des argiles par voie externe et par voie interne. Les indications. Les précautions d'emploi.

Examens cycle 1 : 8 h le 10 juillet 2021

Au printemps, selon vos disponibilités : Stage en magasin bio : 72 h

*certificat non reconnu par l'Etat, par l'éducation nationale, ni par le ministère du Travail

2^{ème} cycle : Naturopathie cycle 2, cycle naturopathe conseiller (certificat* délivré : naturopathe conseiller) 315 heures : tarif : 2600 €.

Cours théoriques en présentiel ou en visioconférence

Module de Biologie cellulaire : 45 h le 17 et 18 octobre 2020, 31 octobre et 1^{er} novembre 2020, samedi 19 décembre 2020

Structure de la cellule, la vie de la cellule, la différenciation cellulaire, la biochimie, le métabolisme cellulaire, la respiration cellulaire.

Module Anatomie : 36 h dimanche 20 décembre 2020, le 2 et 3 janvier 2021, le samedi 6 février 2021

Anatomie des os, des muscles, du tube digestif, des reins, des poumons, de l'appareil circulatoire, du système nerveux, des organes des sens, des glandes hormonales/sexuelles, les stades embryonnaires.

module de physiologie : 45 h le dimanche 7 février 2021, le 27 et 28 février 2021, le 6 et 7 mars 2021

Le principe d'homéostasie, la température corporelle, la physiologie de la digestion, de la respiration, de la circulation, du sang, des reins, du système nerveux, des glandes hormonales, les phases de croissance.

Module de Phytothérapie : 18 h le 17 et 18 avril 2021

L'étude de la biochimie et des principes actifs des plantes, utilité des totum des plantes, l'étude de la biochimie et des principes actifs des huiles essentielles (familles chimiques, chémotypes, usage de l'aromatogramme).

Module Iridologie/autres bilans (théorie) : 18 h le 8 et 9 mai 2021

L'iridologie, l'onychologie, autres types de bilans d'hygiène vitale.

Module d'oligothérapie : 9 h le samedi 19 juin 2021

L'oligothérapie, Les éléments atomiques, structure de la matière, caractéristiques électroniques, les macro éléments, les oligo éléments, les éléments trace, les métaux lourds, traitements par les éléments atomiques.

Module de dysfonctionnement physiologique : 9 h le dimanche 20 juin 2021, le 3 et 4 juillet

Sont abordées les descriptions des principaux dysfonctionnements chroniques et de leurs conséquences physiologiques et anatomiques.

Stage de regroupement de juillet de 5 jours du 11 juillet au 15 juillet (en présentiel) :

Module Iridologie/autres bilans (théorie) : 18 h du 11 au 12 juillet 2021

L'iridologie, l'onychologie, autres types de bilans d'hygiène vitale.

Module Pratique de la consultation : 27 h du 13 au 15 juillet 2021

Comment on s'installe, les statuts pour travailler comme naturopathe, comment mène-t-on une consultation : la pratique de l'entretien, exemples concrets et travaux pratiques.

Examen cycle 2 : 8 h le 16 juillet 2021

En septembre, selon vos disponibilités : Stage en magasin bio ou cabinet de consultation : 72 h

*certificat non reconnu par l'Etat, par l'éducation nationale, ni par le ministère du Travail

Stage botanique phytothérapique et comestible Sainte Baume ou Vercors en mai, ou Haute Maurienne en juillet

A la Sainte Baume : du samedi 2 mai au samedi 9 mai 2020 (pour 15 personnes max)

Ce stage permet de connaître les plantes phytothérapiques et comestibles du Midi. Nous vous ferons découvrir les espèces phyto, les usages culinaires des espèces comestibles, ainsi que les fleurs à élixirs. Nous élaborerons sur place un ou plusieurs élixirs floraux, ainsi que de l'huile à la lavande. Nous découvrirons environ une cinquantaine de plantes phyto et une bonne trentaine de plantes comestibles, que nous cuisinerons le soir avec des produits bio.

Dans le Vercors : du samedi 16 au samedi 23 mai 2020 (pour 30 personnes maximum)

Ce stage permet de connaître les plantes phytothérapiques et comestibles du Vercors. Nous vous ferons découvrir les espèces phyto, les usages culinaires des espèces comestibles, ainsi que les fleurs à élixirs. Nous élaborerons sur place un ou plusieurs élixirs floraux, ainsi que de l'huile à l'hélichryse (dernier jour du stage). Nous découvrirons environ une cinquantaine de plantes phyto et une bonne trentaine de plantes comestibles, que nous cuisinerons le soir avec des produits bio.

En Haute Maurienne : du samedi 18 au samedi 25 juillet 2020 (pour 15 personnes max)

Ce stage permet de connaître les plantes phytothérapiques et comestibles des Alpes. Nous vous ferons découvrir les espèces phyto, les usages culinaires des espèces comestibles, ainsi que les fleurs à élixirs. Nous élaborerons sur place un ou plusieurs élixirs floraux, ainsi que de l'huile à l'arnica (Haute Maurienne). Nous découvrirons environ une cinquantaine de plantes phyto et une bonne trentaine de plantes comestibles, que nous cuisinerons le soir avec des produits bio.

Déroulement des examens cycle 1, 2 et 3

Cycle 1 : conseiller nutrition bien être (taux de réussite : 98%)

UV de Mycothérapie : 1 demi-heure d'écrit

UV de Phytothérapie cycle 1 : 1 h d'écrit.

UV de Santé de l'habitat/introduction à la géobiologie : 1 heure d'écrit

UV sur les élixirs floraux/cristaux : 1 demi-heure d'écrit

UV sur l'approche holistique : 1 demi-heure d'écrit

UV de Nutrition : 1 heure d'écrit

UV de Techniques de relaxation et revitalisation : 1 demi-heure d'écrit

UV naturo cosmétique argilothérapie : 1 demi-heure d'écrit

Pour obtenir ce cycle, il faut avoir la note de 10/20 minimum à toutes les épreuves. En cas d'échec à une ou plusieurs épreuves, des rattrapages sont proposés. En cas d'échec au bout de trois rattrapages, il n'est plus possible de passer de rattrapage supplémentaire.

Cycle 2 : naturopathe conseiller (taux de réussite : 95%)

UV de Physiologie : 1h30 d'écrit

UV d'Anatomie : 1h30 d'écrit

UV de Biologie cellulaire : 1 heure d'écrit

UV de Iridologie et autres bilans : 1h30 heures d'écrit

UV de Pratique de la consultation en naturopathie/iridologie : 1 heure d'oral

UV d'oligothérapie : ½ heure d'écrit

UV de dysfonctionnements physio : une heure d'écrit

UV de phyto cycle 2 : une demi-heure d'écrit.

Pour obtenir ce cycle, il faut avoir la note de 10/20 minimum à toutes les épreuves. En cas d'échec à une ou plusieurs épreuves, des rattrapages sont proposés. En cas d'échec au bout de trois rattrapages, il n'est plus possible de passer de rattrapage supplémentaire.

Cycle 3 : examen général en naturopathie : naturopathe praticien (taux de réussite : 98%)

- soutenance de mémoire devant un jury (coefficient 3).
- épreuve écrite sur 4 heures (coefficient 2).
- Epreuve orale : une consultation auprès d'un patient (coefficient 1).
- Notes d'assiduité ou notes de certification pour les modules de cycle 3 (coefficient 1)

L'élève qui obtient la moyenne générale minimum de 10/20 obtient le certificat de naturopathie*. Des mentions sont attribuées à partir de la moyenne générale de 12/20. L'élève peut repasser l'examen général de naturopathie s'il a échoué, sauf en cas d'absentéisme aux cours. En cas d'absentéisme non justifié, 1 point est retiré pour 10 % d'absence non justifiée, 2 points pour 15% et 3 points pour 20%. Ces sanctions ne sont pas discutables et s'inscrivent dans les critères de reconnaissance en fonction du nombre d'heures de cours et du contenu des cours.

Pour les élèves qui font les trois cycles en un an ou le cycle 3, les examens se passeront début septembre

Pour les élèves qui font le cycle 1 ou le cycle 1+2, les examens se passeront le 10 avril pour les cours déjà effectués, et début septembre pour les autres disciplines, abordées ou achevées après le 10 avril

Tarifs des cours/modalités de paiement

Prix des cours complets : 9000 € (pour les stages sur le terrain, le prix de l'hébergement est compris)

Soit :

Cycle 1 : 2600 €

Cycle 2 : 2600 € (1600 € pour infirmières et médecins)

Cycle 3 : 3800 €

Le paiement peut être étalé en dix fois pour chaque cycle. Une fois les cours démarrés, il n'est plus possible d'en rembourser le montant, quel que soit le motif de l'arrêt des cours invoqué par l'étudiant.

Nous pouvons également proposer des modules ou des stages botaniques phytothérapeutiques à la carte. Dans ce cas, les coûts de chaque module sont les suivants :

Module de Mycothérapie : 18 heures	300 euro
Module de Phytothérapie : 120 heures (dont 12 jours de stage théorique et 8 jours de stage botanique sur le terrain au mois de mai ou de juillet)	1900 euro
stage botanique phytothérapeutique : 48 heures (hébergement en gîte et nourriture compris)	600 euro
Module de Santé de l'habitat : 18 heures introduction à la géobiologie	300 euro
Module sur les élixirs floraux/cristaux : 18 heures	300 euro
Module sur l'approche holistique : 12 heures	200 euro
Module de Nutrition : 54 heures	600 euro
Module Techniques de relaxation/revitalisation : 36 heures	500 euro
Module Iridologie et autres bilans : 36 heures	500 euro
Module Pratique de la consultation : 24 heures	350 euro
Module naturo cosmétique argilothérapie : 24 heures	350 euro
Module énergétique chinoise et kinésiologie : 78 heures	1400 euro
Module réflexologie plantaire niv 1 + 2 (à Saint Etienne) : 72 heures	1400 euro
Module réflexologie plantaire niveau 1 + 2 + 3 (à Paris) : 108 heures	1600 euro
Module ayurvéda et naturopathie (à Saint Etienne) : 108 heures	1600 euro

Bulletin d'inscription à la carte

(à remplir impérativement et à renvoyer à l'Académie Européenne des Médecines Naturelles,
4 rue du Grand Gonnet, 42000 Saint Etienne)

Nom : Prénom : tél portable :

Adresse : email :

Code postal : Ville : téléphone :

Je m'inscris au(x) cours suivant(s) (cochez selon votre choix) :

Module de Mycothérapie	<input type="checkbox"/>	300 €
Module de Phytothérapie	<input type="checkbox"/>	1900 €
(choisir votre lieu de stage* : Midi Vercors Haute Maurienne)		
Stage botanique	<input type="checkbox"/>	600 €
(choisir votre lieu de stage* : Midi Vercors Haute Maurienne)		
Module Santé de l'habitat/introduction à la géobiologie	<input type="checkbox"/>	300 €
Module élixirs floraux/cristaux	<input type="checkbox"/>	300 €
Module sur l'approche holistique	<input type="checkbox"/>	200 €
Module de Nutrition	<input type="checkbox"/>	600 €
Module techniques de relaxation et revitalisation	<input type="checkbox"/>	500 €
Module d'Iridologie et autres bilans	<input type="checkbox"/>	500 €
Module Pratique de la consultation	<input type="checkbox"/>	350 €
Module de naturo cosmétique argilothérapie	<input type="checkbox"/>	350 €
Module énergétique chinoise et kinésiologie**	<input type="checkbox"/>	1400 €
Module de réflexologie plantaire 1 + 2 **	<input type="checkbox"/>	1400 €
Module ayurvéda et naturopathie**	<input type="checkbox"/>	1600 €
Module de réflexologie plantaire 1 + 2 + 3***	<input type="checkbox"/>	1600 €

Total à régler _____

lieu de cours : Saint Etienne Paris Pau Vannes Nancy Aix en Provence Lille

Les cours seront réglés ainsi : en 10 fois, ou 30% en début de cours, le solde le mois suivant, en 7 fois.

Pour les cours à Pau, l'ordre des chèques est : AEMN Pau

Pour les cours dans les autres antennes, l'ordre des chèques est : AEMN

L'inscription n'est validée qu'après acceptation du contrat de formation qui vous sera envoyé. Le règlement des cours est effectué en début de stage, en deux fois.

Attention : En cas d'arrêt du cursus, nous nous réservons le droit d'encaisser les règlements à titre d'indemnité sauf cas de force majeure dûment constaté, dans le cadre de l'article L.6354-1 du code du travail.

***Pour le stage botanique, le tarif comprend la location du gîte et la nourriture (déplacements à votre charge)**

** ces cours se déroulent à Saint Etienne ou à Lille

*** ces cours se déroulent à Paris, à Nancy ou à Aix

Veuillez dater et signer (précédé de la mention, lu et approuvé)

Code de déontologie de l'AEMN

Ce code de déontologie est signé obligatoirement par tous les élèves qui s'inscrivent à nos cours, impliquant l'accord avec tous les termes de ce code.

Article 1 : Tout membre de l'AEMN ne peut pratiquer d'actes médicaux s'il n'est pas médecin. En particulier, s'il n'est pas médecin, le membre de l'AEMN ne fera aucun diagnostic médical par quelque méthode que ce soit, et ne prescrira ni médicaments allopathiques, ni médicaments homéopathiques. Feront exceptions les isothérapies, les biothérapies et l'organothérapie. Cependant, afin que le membre ne puisse être inquiet, il est vivement conseillé d'orienter les patients vers un médecin homéopathe pour de telles prescriptions.

Article 2 : Les pratiques infirmières sont réservées aux anciens élèves titulaires du certificat d'infirmière. En particulier, un ancien élève diplômé ne peut pratiquer d'injections ou de prises de sang s'il n'est pas titulaire du certificat d'infirmière.

Article 3 : Les massages à usage médicaux sont réservés aux kinésithérapeutes et ne peuvent être pratiqués par des élèves membres de l'AEMN s'ils ne sont pas eux-mêmes kinésithérapeutes.

Article 4 : Le prosélytisme religieux, politique ou sectaire, quel qu'il soit, est proscrit formellement au sein de l'AEMN, ainsi que dans la pratique de la naturopathie. Nul ne peut refuser de prendre en charge un patient pour des raisons racistes, politiques, religieuses ou sectaires. Nul ne peut se servir des consultations en naturopathie pour diffuser des idées sectaires, religieuses, politiques, quelles qu'elles soient.

Article 5 : Le praticien membre de l'AEMN ne peut en aucun cas faire état de promesses ou de garanties de résultats. Il ne peut s'engager que sur les moyens et ne peut avoir qu'obligation de moyens. Il doit obéir aux règles applicables à toutes consultations thérapeutiques, et notamment respecter la confidentialité des informations livrées lors des consultations par les patients.

Article 6 : Le praticien membre de l'AEMN ne peut en aucun cas imposer une ou plusieurs pratiques sectaires, notamment en matière d'alimentation. De plus, il ne peut imposer une quelconque vue philosophique impliquant des restrictions alimentaires, visant à supprimer des aliments d'un régime alimentaire. Le végétarisme et toute autre pratique alimentaire inspirée d'une philosophie ou d'une pratique religieuse ne peuvent relever que de la conscience personnelle de chacun et ne sauraient être érigées en tant que moyen thérapeutique.

Article 7 : Le praticien membre de l'AEMN se doit d'alerter son patient si celui-ci adopte des pratiques alimentaires trop restrictives, menaçant son état de santé (végétarisme, macrobiotique, crudivore, etc.).

Article 8 : Le praticien membre de l'AEMN se garde de nuire. Primum non nocere doit être la règle de base du praticien membre de l'AEMN. En particulier, il se gardera de prescrire à mauvais escient une plante contre indiquée à un patient qui pourrait en souffrir, et de même, il se gardera de prescrire des huiles essentielles pures par voie interne ou en application externe sur les zones sensibles du corps (yeux, glandes sexuelles, etc.).

Article 9 : Les pratiques d'escroquerie, qui pourraient être commises par un membre de l'AEMN, sont cause d'exclusion de l'AEMN.

Article 10 : Les cours de l'AEMN cycle 1 et 2 étant la propriété intellectuelle de l'AEMN, et les cours du cycle 3 étant la propriété intellectuelle des intervenants du cycle 3, aucun ancien élève ne peut prétendre les utiliser ou s'en inspirer pour fonder une école de formation. Seules les antennes de l'AEMN sont habilitées à délivrer cet enseignement.

Pour le stagiaire
(nom et prénom du stagiaire)

Pour l'organisme de formation
Alain Tardif, Président

L'AEMN, ses avantages

Nous avons voulu doter notre école d'une structure pédagogique fiable capable de soutenir les élèves et les anciens élèves dans leur démarche de formation. Cette structure, c'est l'Académie Européenne des Médecines Naturelles, chargée de créer les liens entre élèves et anciens élèves et de gérer les aspects pédagogiques de nos cours. De plus, l'AEMN est reconnue par l'OMNES, la principale organisation professionnelle de naturopathes, qui œuvre pour la reconnaissance de notre titre en France.

Ainsi, l'AEMN propose désormais, sur Paris et Saint Etienne :

- une bibliothèque d'ouvrages sur la santé, le développement personnel, les techniques de soin, la santé publique, etc.
- une bibliothèque des mémoires des anciens élèves.
- une bibliothèque de revues.

Actuellement, cette bibliothèque comprend 400 ouvrages, une cinquantaine de mémoires, une collection de revues telles que Plantes et Santé, Votre Santé, la collection complète de Biocontact. Cette bibliothèque sera enrichie encore d'environ 200 ouvrages. Les ouvrages sont consultables sur place uniquement.

L'AEMN, c'est aussi un site internet www.aemn.org qui permet, depuis peu, aux élèves et anciens élèves, d'accéder moyennant mot de passe, à de la documentation technique, des liens vers de documents vidéo, des fiches de phytothérapie, de mycothérapie, d'élixir floraux, des mémoires d'anciens élèves, etc.

Grâce à l'AEMN, les anciens élèves peuvent dès à présent obtenir une assurance responsabilité civile auprès de différentes Mutuelles (voir notre site www.aemn.org).

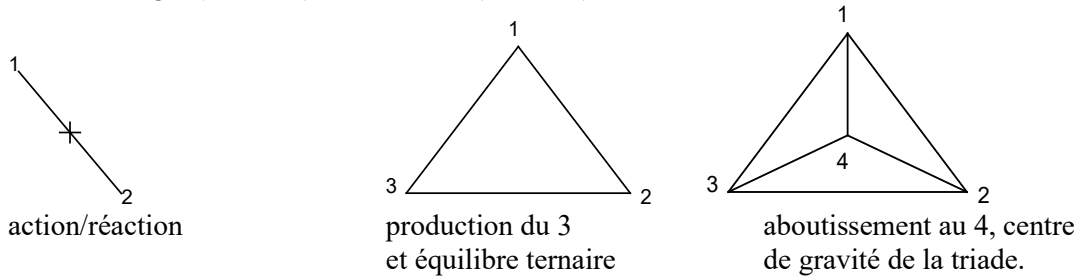
Enfin, l'AEMN est constituée d'un collège d'enseignants, issu des anciens élèves et des membres du conseil scientifique de l'AEMN, Ce qui permet désormais de perfectionner nos cours chaque année.

Qu'est ce que l'approche holistique du bien être

Dans l'univers, il existe un couple fondamental, l'énergie et la matière. Tout est constitué par cette dualité. Mais ce couple énergie/matière est interactif. L'énergie agit dans la matière et la matière réagit à l'action de l'énergie, ce qui entraîne l'apparition de phénomènes ; par exemple, une force peut agir sur un solide et produire, comme phénomène, un mouvement. Ce processus entre l'énergie et la matière est ce qu'on appelle la loi d'action et de réaction.

Il résulte de ce processus une triade énergie matière phénomène, dont le centre de gravité (chiffre quatre) est le point commun de chacun des éléments de la triade. La tétrade ainsi obtenue est dite tétrade pythagoricienne, que Pythagore avait déduite de la numérologie et tenait en haute estime.

Nous figurons ci dessous l'ensemble du processus à l'aide de ces représentations géométriques sur les relations entre l'énergie (chiffre 1) et la matière (chiffre 2).

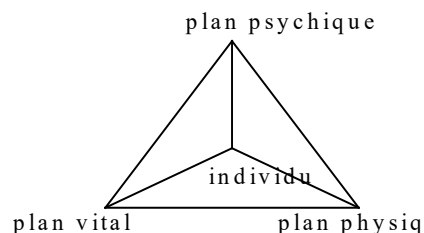


Nous nous apercevons que le 4, qui est une entité, possède trois composantes. Nous en déduisons la loi dite des composantes, selon laquelle toute entité possède trois composantes fondamentales et peut être décrite par le jeu interactif de chacune d'entre elle. Les entités, absolues comme le un, et relatives comme le deux et le trois, possèdent donc elles aussi trois composantes.

Appliquons à l'être humain les deux premières lois énoncées :

Selon la loi d'action et de réaction, nous sommes constitués d'un plan psychique, de nature active, qui agit sur un plan plus passif, le plan physique. Il en découle l'existence d'un plan intermédiaire, le plan vital, qui représente l'animation du corps physique par le psychisme, soit la vie de l'organisme.

Voici donc la tétrade pythagoricienne appliquée à l'homme :



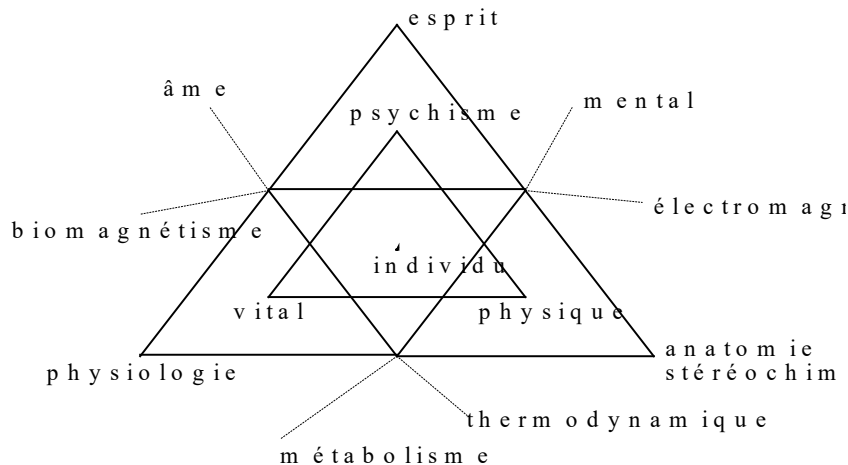
Appliquons maintenant la loi des composantes :

Le plan psychique comprend le corps spirituel, relié au cosmos, qui s'oppose au corps mental, ego de l'individu. C'est de l'action du corps spirituel sur le mental et de la réaction émanant de ce dernier aux forces de l'univers que naît le corps émotionnel ou âme.

Dans le plan physique, il existe une composante électromagnétique, de nature active ; c'est elle qui permet la conduction nerveuse, par exemple, et qui agit sur les organes du corps humain. L'anatomie et la structure cellulaire et même moléculaire est donc la composante passive. Et de l'action et de la réaction mutuelle, de chaque composante naît la composante thermodynamique.

Enfin au plan vital, la composante énergétique (chakras, etc.) agit sur la composante métabolique, et de cela découle la physiologie.

Nous aboutissons alors au schéma suivant :



De cette compréhension holistique de l'être humain et de ses dysfonctionnements, on peut en déduire qu'une technique de bien être efficace doit impérativement s'attacher à traiter l'individu dans ses trois plans et ses neuf composantes. Il existe donc des techniques subtiles, des techniques vitales et des techniques physiques à employer conjointement en toute circonstance, et de manière individualisée.

Les techniques subtiles sont représentées par tout ce qui réharmonise les relations entre le corps spirituel et le mental ; il faut citer les fleurs de Bach, les exercices de relaxation en sophrologie, par la respiration (prana yama), les techniques yogiques, les trois piliers de la pratique spirituelle (détachement, humilité et méditation) et toute autre technique ou pratique visant le mental et le corps spirituel.

Les techniques vitales sont bien sûr le réglage alimentaire, les diètes et le jeûne, la phytothérapie, l'oligothérapie, la gemmothérapie et tout ce qui agit sur la physiologie et le métabolisme. C'est aussi le magnétisme, la cristallothérapie, le travail sur les chakras, etc., qui agissent sur la composante énergétique du plan vital.

Enfin, les techniques physiques peuvent être les exercices physiques, l'ostéopathie, la chiropractie, toutes les techniques de positionnement corporel, les bains de siège et les bouillottes, etc.

A chaque personne correspond donc une réponse d'hygiène vitale complète, capable d'agir dans la globalité de l'être humain. Cette réponse constitue l'approche holistique.